

L'USS sur le plan cantonal

Autor(en): **Chiesa, Edgardo**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Revue syndicale suisse : organe de l'Union syndicale suisse**

Band (Jahr): **72 (1980)**

Heft 10-11

PDF erstellt am: **29.06.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-386030>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

L'USS sur le plan cantonal

par Edgardo Chiesa, secrétaire de la Camera del Lavoro du canton du Tessin

A l'occasion de ce congrès commémorant le centenaire de l'Union syndicale suisse, j'ai été chargé d'illustrer, dans ma langue maternelle, la fonction de l'USS sur le plan cantonal.

Cela m'est d'autant plus facile que vous avez, chers collègues, adopté hier le programme de travail pour les années 80, qui définit le rôle de notre mouvement dans la société.

Il ne fait pas de doute que les structures de l'Union syndicale ne sauraient ignorer l'organisation juridique et constitutionnelle de notre Etat fédératif et ne peuvent négliger les rapports qui existent entre la Confédération et les cantons. L'Union syndicale renforce ainsi sa fonction de moteur de l'évolution économique et sociale à tous les niveaux, tant sur le plan national que régional.

Rares sont les domaines dans lesquels la Confédération ou les cantons jouissent d'une compétence exclusive. Dans presque tous les secteurs, si l'on fait abstraction de la politique étrangère, des douanes et des entreprises nationales, la Confédération promulgue des lois dont elle confie l'exécution aux cantons, se bornant à exercer sa haute surveillance. D'où l'importance de l'activité et du rôle de l'Union syndicale, sur le plan fédéral, pour tout ce qui touche à la consultation et au contrôle de l'action politique de l'Etat. Le renforcement et la restructuration des cartels cantonaux et régionaux ont tout autant d'importance si l'on veut assurer la continuité et l'unité politique également au niveau régional. Disposant ainsi de tous les moyens nécessaires, l'organisation syndicale décentralisée permet de faire face, dans les régions, aux difficultés particulières à chaque secteur grâce à une vision globale des problèmes auxquels nous sommes confrontés.

Consciente de cette réalité, l'Union syndicale a d'ailleurs accompli un premier pas en réorganisant ses structures et en créant un secrétariat spécial chargé de soutenir les cartels cantonaux et d'assurer la coordination avec eux. Ce secrétariat et les cartels sont en train de réexaminer les tâches et les fonctions incombant aux organisations syndicales régionales.

La solidarité entre travailleurs et syndiqués de divers secteurs se trouvera ainsi renforcée par des moyens plus modernes non seulement au niveau national, mais surtout sur le plan cantonal et régional.

Fidèles au fédéralisme

Le principe fédératif prévaut dans les traditions et l'histoire de notre pays et nous voulons rester fidèles à ce système dont les structures se sont formées de bas en haut et non de haut en bas.

Un tel fédéralisme garantit le respect des principes fondamentaux de la démocratie et de la participation, deux valeurs qui stimulent une action fondée sur une connaissance profonde et exacte des réalités.

Il ne faut pas oublier que les cantons légifèrent en matière fiscale, sociale et économique. Du fait que la condition des travailleurs dépend de plus en plus de décisions politiques – prises dans le domaine des assurances sociales, de l'économie, de l'emploi – il est nécessaire que le mouvement syndical, réunissant tous les travailleurs, fasse preuve d'unité sur le plan politique.

Cette remarque s'applique aussi bien à la politique fédérale qu'à la politique cantonale.

Mais les efforts déployés par l'Union syndicale dans ces divers domaines ne seraient guère efficaces si elle ne disposait pas d'organes décentralisés qui veillent à l'application et à la réalisation des décisions prises par les instances nationales.

Selon les statuts de l'Union syndicale, le cartel cantonal groupe toutes les sections de fédérations qui exercent leur activité dans le canton. Par conséquent, les cartels sont des organes de l'Union syndicale et, en tant que tels, ils sont tenus de respecter les décisions prises par les organes centraux sur des problèmes généraux et lors de votations fédérales.

Les cartels cantonaux et régionaux sont en outre chargés, sur le plan syndical, de défendre les intérêts communs de leurs membres: ils suivent la politique sociale au niveau cantonal et contribuent à son développement; ils donnent des conseils juridiques à leurs membres et encouragent leur formation. Ces diverses activités exigent que tous les travailleurs appartenant au mouvement syndical fassent preuve de cohésion et de solidarité et, surtout, que leur vision des problèmes dépasse les particularités de chaque branche.

Des problèmes majeurs

Les cartels seront confrontés, dans un proche avenir, à des échéances importantes:

la semaine de 35 heures – revendiquée par la Confédération européenne des syndicats et inscrite au programme de travail de l'USS pour les années 80; l'exigence d'une consommation axée davantage sur la qualité que sur la quantité et d'un travail créatif; la pleine utilisation du progrès technologique, afin de répondre aux besoins sur le plan social, culturel et écologique (comme l'a souligné récemment Beat Kappeler). Tous ces changements économiques et sociaux ne pourront être réalisés par la seule Union syndicale. Ils réclament la participation de toutes les composantes du monde du travail et, surtout, celle des cartels syndicaux.

Si le poids des difficultés à venir ne peut et ne doit pas peser uniquement

sur les cartels, ceux-ci doivent néanmoins se préparer à les affronter avec les moyens les plus appropriés. Leur rôle est déterminant, tant sur le plan politique que sur le plan culturel.

Sur le plan politique parce que sans se préoccuper des programmes adoptés par les divers partis auxquels adhèrent les travailleurs, les cartels peuvent défendre les intérêts généraux du monde du travail, intérêts parfois opposés aux idées qui prévalent dans les institutions et les organes de l'Etat.

Sur le plan culturel parce que c'est dans le syndicat, l'organisation la plus proche du travailleur, qu'apparaissent le mieux les problèmes communs à tous les salariés. De cette solidarité naissent l'unité et l'organisation nécessaire au progrès général qui apportera aux travailleurs les moyens dont ils ont besoin – au niveau de la connaissance et de l'expérience – pour comprendre et corriger tous les déséquilibres qui grèvent la qualité de la vie privée et collective.

Réactiver le débat

Les cartels ne peuvent avoir uniquement un rôle d'exécutants. Ils doivent aussi être habilités à faire des propositions, tout comme les fédérations. Transmettre des informations et des indications sur la situation dans les régions et les cantons signifie donner une importance accrue à l'activité de l'Union syndicale.

Je ne voudrais pas que ces quelques opinions personnelles soient mal comprises.

J'ai assez d'années d'âge et de militantisme syndical derrière moi pour savoir que les compétences et l'autonomie des fédérations ne sauraient être mises en cause.

Grâce à leur organisation et à leurs structures, les fédérations ont toujours été efficaces dans leurs actions et leurs revendications.

Elles forment ensemble la charpente d'une organisation nationale indispensable qui représente la majeure partie des travailleurs suisses.

Mon idée est qu'il convient, aujourd'hui plus que jamais, de réactiver le débat interne à tous les niveaux, essentiellement de manière à synthétiser des conceptions et des intérêts apparemment opposés, afin de trouver des solutions raisonnables et rationnelles à tous les problèmes de la classe laborieuse.

Depuis un siècle, l'Union syndicale est la bannière unanimement reconnue du mouvement ouvrier suisse.

Dans les temps les plus difficiles, elle a su être le porte-parole non seulement des travailleurs, mais aussi de tout le pays dans la lutte pour la démocratie et la liberté, valeurs indispensables à la sauvegarde des acquis obtenus de haute lutte qui nous permettront d'améliorer encore la qualité de notre vie.

Nous le savons, car cela fait partie de l'histoire la plus vivante et la plus réelle de notre Etat. De cet Etat qui a su trouver une indissoluble unité, malgré sa pluralité linguistique et ethnique.

L'Union syndicale, seule véritable interprète des droits de la classe ouvrière, a pu aller de l'avant et progressera avec un élan toujours plus grand, car elle sait comprendre et surmonter les diversités de langues, de cultures et de coutumes: afin de mieux faire entendre l'appel de tous vers un monde plus juste et plus digne.